

26 janvier 2026

## EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

### **Informations utiles:**

- Le ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, a participé à [la réunion informelle du Conseil "Justice et Affaires intérieures" \(JAI\) de l'Union européenne](#), qui s'est tenue le 22 janvier 2026 à Nicosie, Chypre. Les ministres ont eu un échange sur les enjeux liés à la migration et à l'asile, ainsi qu'à l'espace Schengen. Les discussions ont porté notamment sur des approches durables en matière de retour et de réintégration, ainsi que sur la question des retours vers la Syrie et l'Afghanistan. En marge du Conseil, Léon Gloden s'est entretenu bilatéralement avec Gerhard Karner, ministre autrichien de l'Intérieur, au sujet de leur "forward strategy" visant la levée des contrôles aux frontières intérieures dans l'espace Schengen.
- La Direction générale de l'immigration a publié les statistiques concernant [la protection internationale](#) et [la protection temporaire](#) du mois de décembre 2025. En décembre, 119 personnes ont introduit une demande de protection internationale, portant le total à 1 768 demandes pour 2025. Depuis le début d'année 2025, 1 064 personnes ont introduit une demande de protection temporaire au Luxembourg, dont 61 personnes en mois de décembre.
- L'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) a publié une mise à jour de situation [« Overview of the Implementation of Safe Country Concepts »](#). Ce rapport présente l'état d'avancement de la mise en œuvre des concepts de pays sûr dans le traitement des demandes d'asile par les pays de l'UE+. 23 pays de l'UE+ ont adopté une liste nationale de pays d'origine sûrs. Seuls 8 pays sont reconnus comme sûrs par plus de 14 pays de l'UE+ qui appliquent une liste nationale. Il s'agit notamment de l'Albanie (par 21 pays), de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro, de la Macédoine du Nord et de la Serbie (20 pays chacun), du Kosovo (19 pays), de la Géorgie (17 pays) et du Ghana (14 pays).

### **Chiffre de la semaine: 4.149**

En 2025, un total de 4.149 ressortissants de pays tiers ont obtenu la nationalité luxembourgeoise par voie procédurale, soit 50,5% de l'ensemble des acquisitions de la nationalité.

Les Brésiliens constituent le groupe le plus important avec 998 nouveaux citoyens, devant les Américains (657), les Syriens (208), les Indiens (167), les Russes (166), les Capverdiens (161), les Turcs (141) et les Marocains (110).

Source : [Ministère de la Justice](#)

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,  
merci de contacter [zane.rozenberga@uni.lu](mailto:zane.rozenberga@uni.lu)**

#### **Nous contacter :**

Email : [emn@uni.lu](mailto:emn@uni.lu)

Linkedin : <https://lu.linkedin.com/company/european-migration-network-Luxembourg>

Site de l'EMN Luxembourg : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : [https://home-affairs.ec.europa.eu/networks/european-migration-network-emn\\_en](https://home-affairs.ec.europa.eu/networks/european-migration-network-emn_en)